

Échec de la coercition

Le Canada fut l'un des pays qui poussèrent le Conseil de sécurité et son Comité d'état-major à négocier au plus tôt les accords spéciaux avec les États membres – accords prévus dans l'article 43 – et à mettre sur pied les mesures militaires et économiques exécutoires. Le président de la délégation canadienne déclara à l'Assemblée en 1946 :

« Nous sommes tous tenus par la Charte de nous abstenir d'employer des forces armées, sauf dans les cas prévus par elle. Le gouvernement et le peuple du Canada désirent vivement savoir quel effectif de forces armées le Canada, comme les autres membres des Nations Unies, devra entretenir afin de contribuer, pour sa part, à l'accomplissement de la tâche difficile de faire respecter la loi internationale au moyen de la force internationale. »

Il ne fut jamais négocié d'accords aux termes de l'article 43, car les membres permanents du conseil ne purent s'entendre sur la nature des forces militaires à lever, l'importance des unités que chacun devrait fournir et le choix des bases militaires qui devaient servir à ces unités. En 1947, le Comité d'état-major se déclara incapable de parvenir à un accord et, depuis, toute tentative en ce sens a été abandonnée. Les désaccords entre grandes Puissances ont donc remis en question les fondements politiques mêmes du système de sécurité de la Charte.

Cette mésentente était le reflet de la « guerre froide » qui sévissait entre l'Est et l'Ouest, c'est-à-dire contre l'Union soviétique et les pays d'Europe de l'Est d'une part et les puissances occidentales menées par les États-Unis d'Amérique, d'autre part. Au début, le Conseil de sécurité réussit à régler les différends dans lesquels les antagonistes de la « guerre froide » n'étaient pas directement engagés : c'est ainsi qu'en 1947, il aida les Pays-Bas et l'Indonésie à entamer des négociations politiques, qu'en 1948, il obtint un cessez-le-feu entre l'Inde et le Pakistan et que, la même année, il mit sur pied un Organisme chargé de la surveillance de la trêve en Palestine. Néanmoins, dans beaucoup de cas, le désaccord des membres